

Avant-propos

Plus de 150 ans de politique culturelle radicale

L'intérêt que portent les radicaux aux questions culturelles s'est exprimé à maintes reprises, et ce dès la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Gambetta et Clémenceau furent, en leurs temps, et de loin, plus attentifs à l'actualité artistique que la plupart des hommes politiques d'aujourd'hui. En 1881, Gambetta nomme Antonin Proust au poste inédit de « ministre des Beaux-Arts ». Condisciple de Manet dans l'atelier de Couture, Antonin Proust est élu conseiller municipal de Niort en 1870 puis député des Deux-Sèvres en 1876. Rapporteur du budget des Beaux-Arts depuis 1879 et membre de la Commission des Monuments historiques, on lui doit la réalisation du musée de Sculpture comparée, du musée des Arts décoratifs et de l'Ecole du Louvre.

De 1905 à 1912, le député radical de l'Aude, Henri Dujardin-Beaumetz, réussit l'exploit de se maintenir sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts sous cinq gouvernements différents. Cet ancien élève de Cabanel réorganise les musées et le Conservatoire de musique, reste bienveillant pour les artistes indépendants et soutient les artistes. Il se montre un grand administrateur des richesses artistiques de la France. Il s'efforce de constituer des ensembles décoratifs et d'y introduire l'unité de conception. Au nombre de ses initiatives les plus mémorables figure l'instauration d'une Exposition annuelle des achats nationaux.

En 1912, Joseph Paul-Boncour propose l'esquisse d'un Ministère des arts, ce qui est caractéristique, après 1900, de l'importance nouvelle que la « République radicale »

accorde à ce qu'on nommerait aujourd'hui l'action culturelle.

De 1936 à 1939, Jean Zay, ministre de l'Education nationale, crée la réunion des théâtres nationaux, le Musée d'art moderne et le Musée des arts et traditions populaires. Jean Zay jette les bases d'une définition légale du droit d'auteur. Il lance le premier festival de cinéma qui aurait dû se tenir à Cannes en septembre 1939.

En 1947, Pierre Bourdan devient ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, chargé des services de l'information. Il élabore un projet de loi sur le statut de la presse, plaide pour la suppression de « l'autorisation préalable » qui régit la presse. Dans le domaine des arts et des lettres, il institue l'aide à la première pièce, en faveur des auteurs dramatiques.

En 1956, le sénateur radical Jacques Bordeneuve est appelé par Guy Mollet aux fonctions de secrétaire d'Etat aux Arts et aux Lettres, fonction qu'il conserve dans le gouvernement Maurice Bourgès-Maunoury. Son action gouvernementale tend à la sauvegarde du patrimoine (notamment le château de Versailles) et à la construction d'une Cité universitaire des arts à Paris. Il institue l'Ordre national des Arts et des Lettres.

Créé par André Malraux en 1959, le ministère des Affaires Culturelles voit passer Françoise Giroud rue de Valois en tant que secrétaire d'Etat à la culture, avant sa nomination à la vice-présidence du Parti Radical en 1977. Elle fait adopter des textes préparés depuis plusieurs années comme le décret du 03 mars 1977 officialisant la création des directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Au niveau local, des élus radicaux ont été de véritables précurseurs en matière de politique culturelle, tel Edouard Herriot qui a confié à l'architecte Tony Garnier l'essentiel des Grands Travaux de la Ville de Lyon. Aujourd'hui, Jean-Louis Borloo à Valenciennes, André Rossinot et Lau-

rent Hénart à Nancy, Jean-Paul Alduy à Perpignan ainsi que Michel Thiollière à Saint-Étienne, développent une offre culturelle de qualité et novatrice.

Pour une politique culturelle radicale globale

Les décennies qui nous précèdent ont vu apparaître, sur tout le territoire, de nouveaux lieux de culture, de nouvelles compagnies théâtrales, de nouvelles structures d'accueil pour les œuvres et les artistes, de nouveaux lieux de création.

Depuis sa création en 1959, le ministère de la culture s'est vu successivement attribuer les portefeuilles de l'Environnement (1976), de la Communication (1978, 1986, 1997), des Grands travaux et du Bicentenaire (1988), de l'Education nationale (1992) et de la Francophonie (1993). Ces changements témoignent de l'évolution, voire de l'apparition de nouveaux enjeux qui entrent dans le champ culturel à un moment donné. La culture est protéiforme, multiple, en mouvement, en perpétuelle évolution, mais de quelle culture parlons-nous ? Nous parlons de celle des créateurs, des artistes, des auteurs, des techniciens, mais c'est également celle de la société, de l'ensemble de nos concitoyens, qui la reconnaissent, qui la nourrissent et s'en nourrissent.

Fidèle à l'esprit de réforme qui l'anime depuis l'origine, le Parti Radical joue un rôle moteur dans l'élaboration des idées de progrès qu'il a exprimées à travers les manifestes radicaux de Jean-Jacques Servan-Schreiber en 1970, de André Rossinot en 1995 et aujourd'hui avec Jean-Louis Borloo. De leur côté, les Jeunes Radicaux ont apporté leur propre réflexion à travers le manifeste *Pour les Jeunes Radicaux* de Paul-Hyacinthe Loyson parut le 21 janvier 1912 dans l'hebdomadaire *Les Droits de l'Homme*, mais également dans *L'adresse des*

Jeunes Radicaux au pays républicain signé par Pierre Mendès-France, Pierre Cot et Jean Zay en 1934. C'est dans cet esprit que s'inscrit *Les Jeunes Radicaux pour une politique culturelle globale* dont l'objectif est d'engager une réflexion porteuse de progrès, capable d'alimenter et d'enrichir les actions menées sur le terrain. Le manuscrit du présent manifeste a été remis le 21 septembre 2006 à Renaud Donnedieu de Vabres, Ministre de la Culture et de la Communication à l'occasion d'une rencontre exceptionnelle avec les Jeunes Radicaux au Ministère de la Culture et de la Communication.

Ce manifeste se développe autour de quatre enjeux qui paraissent essentiels en ce début de siècle : la diversité culturelle, la culture au service de la cohésion sociale, la culture comme nouvelle étape de la construction européenne et l'association de la culture à la francophonie. A travers ces quatre thèmes se profile un Ministère de la Culture plus en adéquation avec notre époque, c'est-à-dire un Ministère des Affaires Culturelles, de la Communication, de la Francophonie, du Tourisme et des Sports, partenaire privilégié du Ministère de l'Education Nationale. De plus, les nouveaux enjeux que représente le multimédia ou le statut des professionnels de la culture montrent qu'il est plus que jamais nécessaire d'apporter une nouvelle réflexion en matière de politique culturelle.

Mais la politique culturelle ne se résume pas seulement à l'action du Ministère de la Culture qui est loin d'être le seul financeur. Pour citer les plus importants, les ministères chargés des Affaires Etrangères (politique culturelle étrangère), de l'Education (enseignement artistique), de la Recherche, de la Défense, de l'Ecologie (patrimoine naturel) et de la Jeunesse et des Sports (associations qui se réclament d'éducation populaire) concourent à définir et mettre en œuvre des politiques culturelles. Les collectivités territoriales, surtout communales, ont des politiques culturelles ambitieuses, notamment dans les grandes villes,

et y consacrent des budgets parfois très importants. Une politique culturelle doit rationaliser l'ensemble des énergies, pour améliorer encore la diffusion culturelle sur tout le territoire, dans toutes les villes, dans toutes les régions, dans tous les quartiers, toutes les couches, toutes les générations de la société.

C'est donc le rôle du politique de soutenir les initiatives, de permettre et d'accompagner l'éclosion et le déploiement des talents. Il est nécessaire de renforcer et de trouver des alliances novatrices, entre l'Etat, les collectivités qui connaissent, avec leurs élus, mieux que quiconque les spécificités et les besoins de leur région, de leur population, et les artistes, les techniciens, les responsables d'institutions culturelles, afin de réaliser le « creuset républicain vital » défini par André Rossinot.

A travers 15 propositions se dessine une nouvelle façon de penser la place et le rôle de la culture dans le développement géographique, social et économique des territoires. L'objet de ce manifeste est de produire des questionnements, des propositions et des outils qui sont autant de pistes d'action et de réflexion à partager entre politiques et acteurs culturels.

Bibliographie

BERSTEIN Serge, RUBY Marcel, *Un siècle de radicalisme*, Paris, Septentrion, 2004.

BOURGEOIS Léon, *Solidarité*, Paris, Colin, 1912.

CLEMENCEAU Georges, *La mêlée sociale*, Paris, Charpentier, 1895.

FAURE Edgar, *L'âme du combat*, Paris, Fayard, 1970.

FAURE Edgar, *Avoir toujours raison c'est un grand tort*, Paris, Plon, 1982.

FAURE Edgar, *Si tel doit être mon destin ce soir*, Paris, Plon, 1984.

GIROUD Françoise, *La comédie du pouvoir*, Paris, Fayard, 1977.

- HERRIOT Edouard, *Pourquoi je suis radical socialiste*, Paris, France, 1928.
- HERRIOT Edouard, *Jadis*, Paris, Flammarion, 1948.
- LEOTARD François, *Culture les chemins de printemps*, Paris, Albin Michel, 1988.
- MALRAUX André, *La politique, la culture*, Paris, Gallimard, 1996.
- MENDES-FRANCE Pierre, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1984.
- POIRRIER Philippe, *L'Etat et la culture en France au XX^e siècle*, Paris, Librairie Générale Française, 2000.
- ROSSINOT André, *La France citoyenne*, Paris, Parti Radical, 1987.
- ROSSINOT André, *Humaniste, Laïc, Social, Européen*, Paris, Lattès, 1995.
- SERVAN SCHREIBER Jean-Jacques, ALBERT Michel, *Ciel et terre*, Paris, Denoël, 1970.
- SERVAN SCHREIBER Jean-Jacques, *Forcer le destin*, Paris, Pocket, 1970.
- URFALINO Philippe, *L'invention de la politique culturelle*, Paris, Hachette, 2004.
- WARESQUIEL Emmanuel de (dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles*, Paris, Larousse/CNRS, 2001.

15 propositions pour une politique culturelle globale

Diversité culturelle

Parce que la culture est pluraliste, l'Etat doit garantir un équilibre dans la diffusion des différentes formes d'expressions créatrices via les lieux d'expositions, mais également les médias, notamment l'offre des programmes télévisuels par la TNT.

Parce que le Patrimoine est une passion française, nos monuments doivent être les vecteurs de diffusion de toutes les formes de créations contemporaines

Le projet de loi sur le droit d'auteur doit permettre à chacun d'acquérir sur Internet les morceaux de musique et les films dont il a envie et les créateurs doivent pouvoir continuer à être rémunérés afin que la musique et le cinéma continuent à exister.

La création d'une Carte Culture en Région doit permettre aux jeunes d'accéder à un maximum de lieux et événements culturels aux meilleurs tarifs. Elle doit également développer le mécénat de proximité en faveur des petites structures culturelles par son financement.

Parce que le tourisme culturel est un enjeu majeur, il faut rattacher le Ministère du Tourisme au Ministère de la Culture.

La culture au service de la cohésion sociale

La déconnexion au centre-ville, l'absence de mixité architecturale, l'absence de mixité sociale, l'absence de commerces, d'équipements culturels et sportifs sont les principales causes de la crise des banlieues de 2005. Il est donc impératif que le plan de cohésion sociale reste une priorité dans l'action du gouvernement.

Il faut souvent, pour désenclaver un quartier, créer de nouvelles voies, mettre en place un mode de transport public ou réaménager celui qui existe. Avec une politique territoriale en matière de transports publics, la commande publique constitue un outil expérimental adapté qui permet aux villes d'inscrire au sein de leur chantier urbain un volet artistique et culturel, porteur de sens et de modernité. Il faut également favoriser l'implantation de structures destinées aux activités socio-éducatives et culturelles. Aussi, ne pouvons-nous pas voir la création systématique d'une pièce polyvalente près des loges de gardiens dans chaque immeuble HLM.

Les zones nouvellement urbanisées doivent bénéficier d'une politique de protection et de sauvegarde du petit patrimoine, car celui-ci contribue à maintenir et préserver l'identité d'un espace géographique. Le Conservateur Départemental du Patrimoine, garant de la politique que définit le président de l'exécutif départemental doit être le relais entre les associations et les institutions.

Il est nécessaire de lier étroitement les politiques culturelles aux politiques en faveur des sports. Le sport doit être une des attributions du ministre de la culture.

La mise en œuvre d'une véritable éducation artistique pour tous doit établir des partenariats entre l'Etat, les collectivités territoriales et les professionnels de la culture. Il faut établir un partenariat privilégié entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Culture.

Il est nécessaire de reconnaître la place centrale du créateur dans notre société en tant que véritable profes-

sion. Cela passe non seulement par une reconnaissance de son statut mais également de ses formations. Il est important de développer le marché de l'art au niveau de l'achat des particuliers par la création de dispositifs fiscaux pour l'achat d'œuvres aux jeunes artistes.

La culture, nouvelle étape de la construction européenne

La politique de l'Union européenne doit insister sur la coopération entre collectivités locales, de façon à créer un réseau où la culture n'est plus nationale, mais s'enrichit de multiples apports.

Une politique culturelle européenne ne peut avoir de sens que si elle ajoute quelque chose à l'existant, si elle augmente le capital déjà très riche des cultures nationales. L'Europe, pour poursuivre sa construction, doit exister en tant qu'entité distincte et autonome, reconnue comme telle par l'ensemble des Européens. C'est la grande responsabilité politique de l'Union que de contribuer à l'édification d'une véritable citoyenneté européenne qui puisse être, pour chaque individu, le support de son engagement en faveur de la construction communautaire. Cet engagement passe par la création d'un service civil européen. Celui-ci doit permettre à chaque jeune Européen qui le souhaite de s'engager dans un projet de solidarité (actions culturelles et de protection du patrimoine, actions de protection de l'environnement, actions humanitaires en terrain de crise en cas de catastrophes naturelles ou industrielles, actions de protection civile, actions associatives et sociales...) dans un autre pays européen.

Associer la francophonie à la culture

Il faut rattacher le Ministère délégué à la Francophonie au Ministère de la Culture ce qui réaffirme son sens premier qui est culturel.

La France doit mettre au service du monde entier sa langue comme une langue de fédération, notamment dans le domaine scientifique.